



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 11 - Novembre 2019
Complément N° 11**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Session
du 25 novembre 2019**

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 25 NOVEMBRE 2019

Ouverture de la séance

SEANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019

La séance du **LUNDI 25 NOVEMBRE 2019** est ouverte à **10 H 08**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **Mme ALTERMATT Maryse**, **MM. CASONI Alain**, **CORZANI André**, **DESSEIN Jean-Pierre** et **Mme PAILLARD Catherine**, excusés.

Cette séance était consacrée à l'allocution du président du conseil départemental et aux questions d'actualité.

La séance est levée à 11H17.

La prochaine séance aura lieu le **MARDI 26 NOVEMBRE 2019 A 09H00**.

Le président,

Mathieu KLEIN

SESSION DU 25 NOVEMBRE 2019

SEANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2019

La séance du **MARDI 26 NOVEMBRE 2019** est ouverte à 09H12, sous la Présidence de M. Mathieu KLEIN.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de Mme ALTERMATT Maryse, MM. HABLOT Stéphane, HARMAND Aide, Mme KRIER Catherine, M. PENSALFINI Éric et Mme RIBEIRO Manuela, qui avaient donné respectivement délégation de vote à Mmes LASSUS Anne, CRUNCHANT-DUVAL Sylvie, M. SCHNEIDER Pascal, Mme LALANCE Corinne, MM. DESSEIN Jean Pierre et MINELLA Jean-Pierre.

RAPPORT N° 1 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Conformément à l'article L 3312-1 du code général des collectivités territoriales, le Débat d'Orientation Budgétaire est organisé dans un délai de deux mois qui précède le vote du budget primitif :

- L'assemblée départementale prend acte du rapport présenté et des débats portant sur les orientations budgétaires de la collectivité, en prévision du vote du budget primitif pour 2020 qui sera présenté au cours de la session du 16 décembre 2019.

La séance est suspendue à 10h45 à la demande du groupe de l'Union de la Droite et du Centre. Elle reprend à 10h55.

RAPPORT N° 2 - ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES POUR 2020

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- L'assemblée départementale prend acte de la liste des nouveaux engagements pluriannuels envisagés pour 2020.

Lors du vote correspondant, Monsieur TROGRIC déclare ne pas prendre part au débat et au vote pour les parties concernant l'expérimentation « Territoire zéro chômeur ».

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent ne pas prendre part au vote.

RAPPORT N° 3 - INFORMATION A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE DETTE CONFORMEMENT A LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT POUR CONTRACTER LES PRODUITS NECESSAIRES AUX BESOINS DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

L'assemblée départementale prend acte :

- des opérations de gestion active de la dette et de gestion de trésorerie effectuées de janvier à octobre 2019, conformément à la délégation donnée à son Président,

- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et des perspectives pour le projet de budget 2020, conformément aux dispositions du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016,
- du fait que la situation bancaire internationale et le bilan global de la dette départementale font également l'objet d'une présentation produite par notre conseil en gestion de dette et annexée pour information au rapport.

RAPPORT N° 4 - EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES - HOMMES 2019-2021

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- L'assemblée départementale prend acte du rapport égalité femmes – hommes 2019-2021 communiqué en amont du budget primitif,
- confirme les principes et axes de travail suivants :
 - Axe 1 : Avoir une attention particulière aux parcours professionnels des agents, et notamment, à leur deuxième partie de carrière,
 - Axe 2 : Agir sur la pénibilité avec un focus particulier sur les postes ATTEE et travailleurs sociaux, postes majoritairement occupés par des femmes,
 - Axe 3 : Sensibiliser et rester attentif à des situations de sexisme ou pouvant être qualifiées de harcèlement sexuel.

RAPPORT N° 8 - BUDGET 2019 : REGULARISATION COMPTABLE DE L'ACTIF DEPARTEMENTAL DU BUDGET PRINCIPAL

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- procède aux inscriptions d'ordre budgétaire telles que présentées dans le rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 9 - BUDGET 2019 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Décide :

- de procéder aux inscriptions des crédits budgétaires tels que présentés dans ce rapport,
- d'augmenter l'AE P412E19 AE Insertion territorialisée 2019 de 150 000 €,
- de réaliser la reprise de provisions pour risques et charges de fonctionnement courant à hauteur de 4 500 €,
- de constituer les provisions inscrites en DM2 2019 de 41 500 €, et de 2 000 000 € respectivement pour les risques contentieux et pour la Taxe d'Aménagement,
- de constituer la provision inscrite en DM2 2019 dans le budget annexe du RDHD pour un montant de 1 952 411 €,
- de verser au budget annexe du REMM une subvention d'investissement d'un montant maximum de 1 674 000 € (subvention votée en DM2 2019),
- de verser au budget annexe du RDHD une subvention d'investissement d'un montant maximum de 2 270 994 € (subvention votée en DM2 2019),

Conformément aux dispositions de l'article 50 et la loi du 2 mars 1982, les ouvertures budgétaires décidées au cours de cette session se répartissent entre les différents chapitres budgétaires comme indiqué dans le présent rapport, et sont reprises dans les éditions légales jointes.

Lors du vote correspondant, Monsieur TROGRLIC déclare ne pas prendre part au débat et au vote pour les parties concernant l'expérimentation « Territoire zéro chômeur ».

Cette délibération est adoptée à la majorité, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter contre :

Mesdames, FALQUE, LALANCE, LASSUS, LEMAIRE-ASSFELD, MARCHAL-TARNUS, MAYEUX, PAILLARD ainsi que mesdames ALTERMATT et KRIER ayant donné respectivement délégation de vote à mesdames LASSUS et LALANCE.

Messieurs BAZIN, BINSINGER, BLANCHOT, DESSEIN, LOCTION, MARCHAL, PIZELLE, PIZELLE, VARIN ainsi que monsieur PENSALFINI ayant donné délégation de vote à monsieur DESSEIN.

RAPPORT N° 13 - COMPTE RENDU RELATIF A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DELEGUEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Prend acte, de ce que son Président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la réunion plénière du 29 avril 2015, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de :

- 12 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY, sous les n° 1902270-3, 1902354-3, 1902579-3, 1902648-7, 1902670-2, 1902816-3, 1902818-3, 1902896-3, 1902929-7, 1902930-3, 1902934-3 et 1902980-3.
- 4 affaires enregistrées au Tribunal de Grande Instance de NANCY, sous les n° RG 19/00199, 17/01259, 19/00211 et 19/00213.

- Prend également acte, de ce que son Président a décidé d'exercer une action dirigée contre l'URSSAF, dans 1 affaire enregistrée au Tribunal de Grande Instance de NANCY sous le n° RG 19/00257.

- En dernier lieu, prend acte que sur la période allant du 12 août au 14 octobre 2019,

RAPPORT N° 14 - INFORMATION A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE SUR LES MARCHES PUBLICS

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte de la communication des informations sur la passation des marchés publics et de leurs avenants notifiés pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019.

RAPPORT N° 5 - BILAN SOCIAL 2018

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- L'assemblée départementale prend acte du bilan social 2018.

RAPPORT N° 6 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2018

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- L'assemblée départementale prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable 2018.

RAPPORT N° 7 - TAXE D'AMENAGEMENT

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Décide :

- de fixer le taux de prélèvement de la taxe aménagement à 1,9 % ;
- de maintenir les autres exonérations totales décidées par l'assemblée départementale lors de sa session du 07 novembre 2011, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :
 - Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^{er} de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas d'exonération prévue au 2^{ème} de l'article L.331-7 ;
 - Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- d'exonérer totalement les maisons de santé de la taxe d'aménagement, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme,
- d'étudier la mise en place de nouvelles aides d'investissement dans le domaine des circulations douces et des plantations de haies et d'arbres, dans un volume financier d'environ 400 000 € par an, pour les années à venir, à partir de 2021.

Cette délibération est adoptée à la majorité :
45 voix pour
1 voix contre, Madame RIBEIRO

RAPPORT N° 10 - PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE - 3EME ECHEANCE 2019-2023 - VALIDATION DEFINITIVE SUITE A CONSULTATION PUBLIQUE

Mme LUPO, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve le présent Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) dans sa 3^{ème} échéance 2019-2023

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 11 - AJUSTEMENT TECHNIQUE DU REGIME INDEMNITAIRE

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Décide la validation des ajustements techniques suivants :

- la création d'une part fonction 7.3, d'un montant de 350€ bruts mensuels,
- la mise en œuvre d'une dégressivité pour le déplafonnement des parts fonction,
- le maintien à demi-traitement en cas de disponibilité d'office dans l'attente d'un avis médical,
- le versement du régime indemnitaire en cas de placement en période de préparation de reclassement ou de congés pour invalidité temporaire imputable au service,
- la revalorisation du CIA pour travail dominical, en cas de forte intensité de dimanches travaillés,
- et confirme la délégation au Président pour toutes les mesures d'application des présentes dispositions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 12 - CLOTURES, CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

-approuve les clôtures, les créations et les transformations de postes présentées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 15 - MOTION RELATIVE AU SOUTIEN AUX PERSONNELS DE SANTE
DEPOSEE PAR LES ELUS DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE**

Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Cette motion est adoptée à l'unanimité, les élus du groupe de l'Union de la droite et du Centre déclarent ne pas prendre part au vote.

---oo0oo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session est close à 12h59

La prochaine session du conseil départemental aura lieu le **LUNDI 16 DECEMBRE 2019
A 10H00.**

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

**Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du
Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
48, Esplanade Jacques Baudot
54000 - NANCY**